

La CPI condamne le Congolais Lubanga à 14 ans de prison

Source Reuters Le chef de guerre congolais Thomas Lubanga Dyilo a été condamné mardi par la Cour pénale internationale de La Haye à 14 ans de prison pour le recrutement d'enfants soldats lors du conflit en République démocratique du Congo (RDC). C'est la première condamnation prononcée par la CPI depuis sa création voici dix ans. Thomas Lubanga a été reconnu coupable en mars dernier d'avoir enrôlé des garçons et des filles de moins de 15 ans pour combattre pendant la guerre civile en RDC (1998-2002). L'ancien chef de guerre aura encore huit ans à purger derrière les barreaux, le temps qu'il a déjà passé dans le centre de détention de la CPI étant décompté. L'accusation avait requis trente ans de détention mais la peine a été raccourcie en raison de la bonne conduite du prévenu et de plusieurs erreurs du procureur en charge du dossier, Luis Moreno Ocampo, qui a récemment achevé son mandat, a déclaré le président du tribunal Adrian Fulford. Environ 60.000 personnes ont trouvé la mort entre 1999 et 2003 dans la région de l'Ituri, dans l'est de la RDC, dans un conflit ethnique entre l'Union des patriotes congolais de Lubanga et des milices de l'ethnie Lendu, dont l'Armée populaire congolaise et la Force de résistance patriotique en Ituri.